FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE DÉTAILLÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE EN COURS DE VALIDATION PAR LA **DREAL** MARS 2025

AMENAGEMENT DE BREGNIER-CORDON

Chenal navigable de Peyrieu

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....6
1-3 - Données techniques sur les travaux....6
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives....8

2 - Caractérisation physico-chimique....9

2-1 - Eau....9
2-2 - Sédiments....10

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments....12

3-1 - Exposé détaillé des enjeux....13
3-1-1 - Enjeux environnementaux....13
3-1-1-1 Description du site....13
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....16
3-1-1-3 Enjeux piscicoles....24
3-1-1-4 Espèces protégées....26
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....27
3-1-2 - Enjeux économiques....30
3-1-3 - Enjeux sociaux....31
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques....31
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....32

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .32

5 - Surveillance du dragage....33

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée ☒
Opération d'urgence (art 3.1)

Opération non programmée
(demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : PHR25-0036

Unité émettrice : DIMP MGC Haut-Rhône

Chute : Brégnier-Cordon

Département : AIN (01), SAVOIE (73)

Communes : Peyrieu (01) et La Balme (73)

Localisation (PK) : PK 110.400 sur le Haut-Rhône

Situation : Haut-Rhône entre les PK 111.100 et 100.900

Motif du dragage :
* Entretien chenal de navigation ☒
* Non-aggravation des crues
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : Septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de travaux : Novembre 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 1,5 mois

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

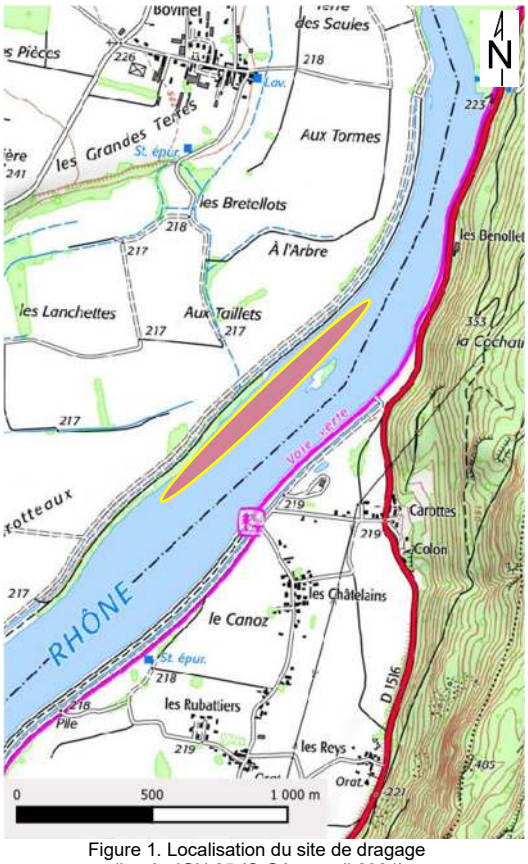

Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25 (© Géoportail 2024)

Nature des sédiments : Graviers et galets

Volume : 10 000 m^3

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1,5 m

Matériel/technique employé(s) : **Pelle sur ponton pour l'entretien du chenal de navigation et barges à clapet pour une restitution dans le fleuve dans une fosse entre les PK 108.600 et 107.800.**

Dernier dragage du site :	Volume : 15 390 m^3		Date : 2017		Entreprise : TOURNAUD	
Critère d'urgence (à justifier) :	oui		non	☒		
Demande d'avis à batellerie :	oui	☒	non			
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre			

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation de Peyrieu entre le PK 111.100 et 109.900. Cet entretien est nécessaire pour permettre à CNR de garantir le mouillage réglementaire au niveau du chenal de navigation. La longueur concernée par l'entretien est approximativement de 1 200 m avec deux emprises principales en amont et en aval représentant une longueur cumulée de 450 m (sédiments accumulés jusqu'en 2024). Une emprise de dragage potentielle est localisée en cas d'accumulation de sédiments en 2025.

L'intervention sur ce site, qui concerne un volume de 10 000 m^3 de sédiments grossiers, est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique sur ponton avec une restitution par le biais de barges à clapet qui navigueront jusqu'au site de restitution en aval rive droite entre les PK 108.600 et 107.800 où se trouve des fosses le long de la berge.

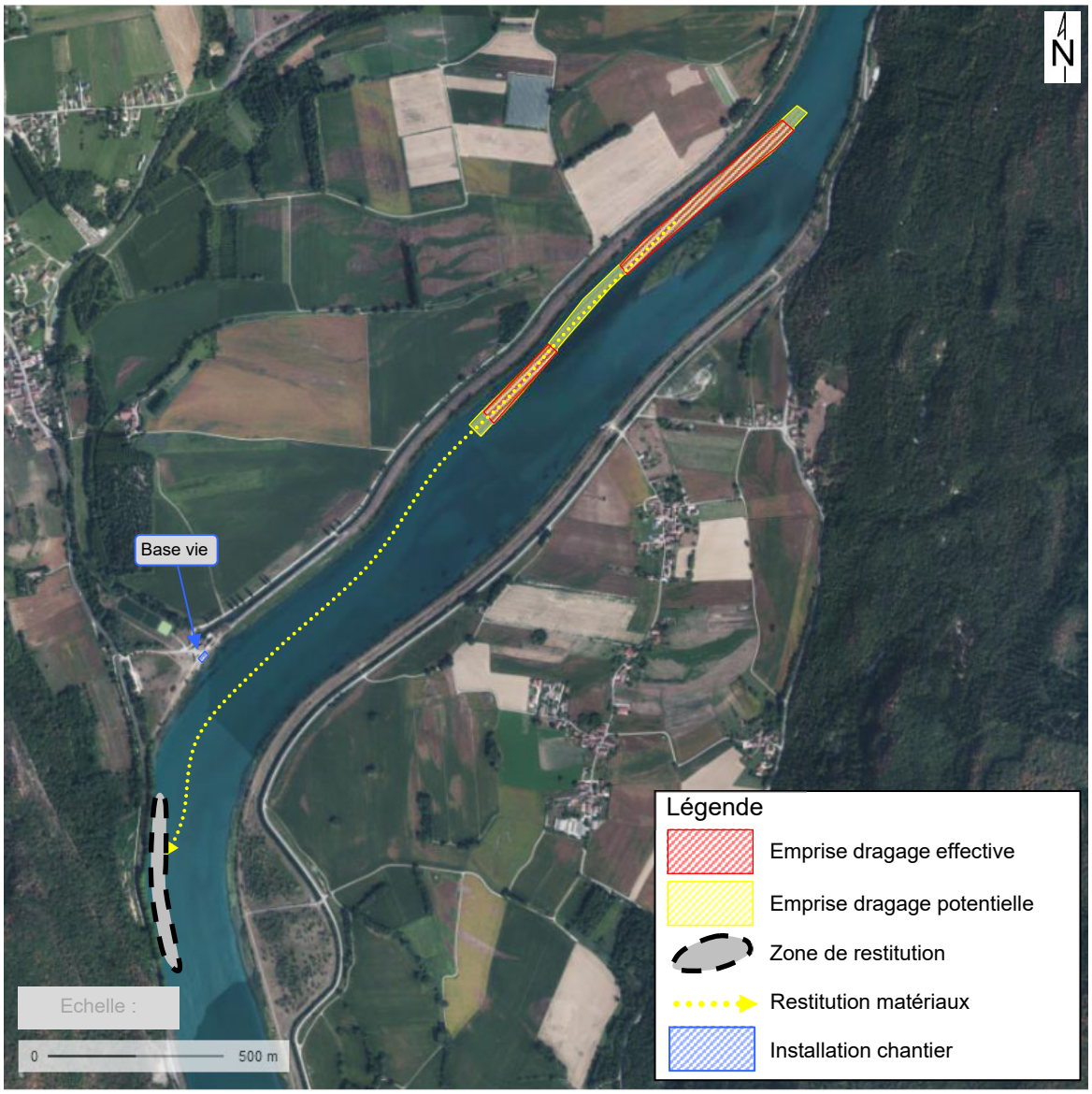

Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2024)

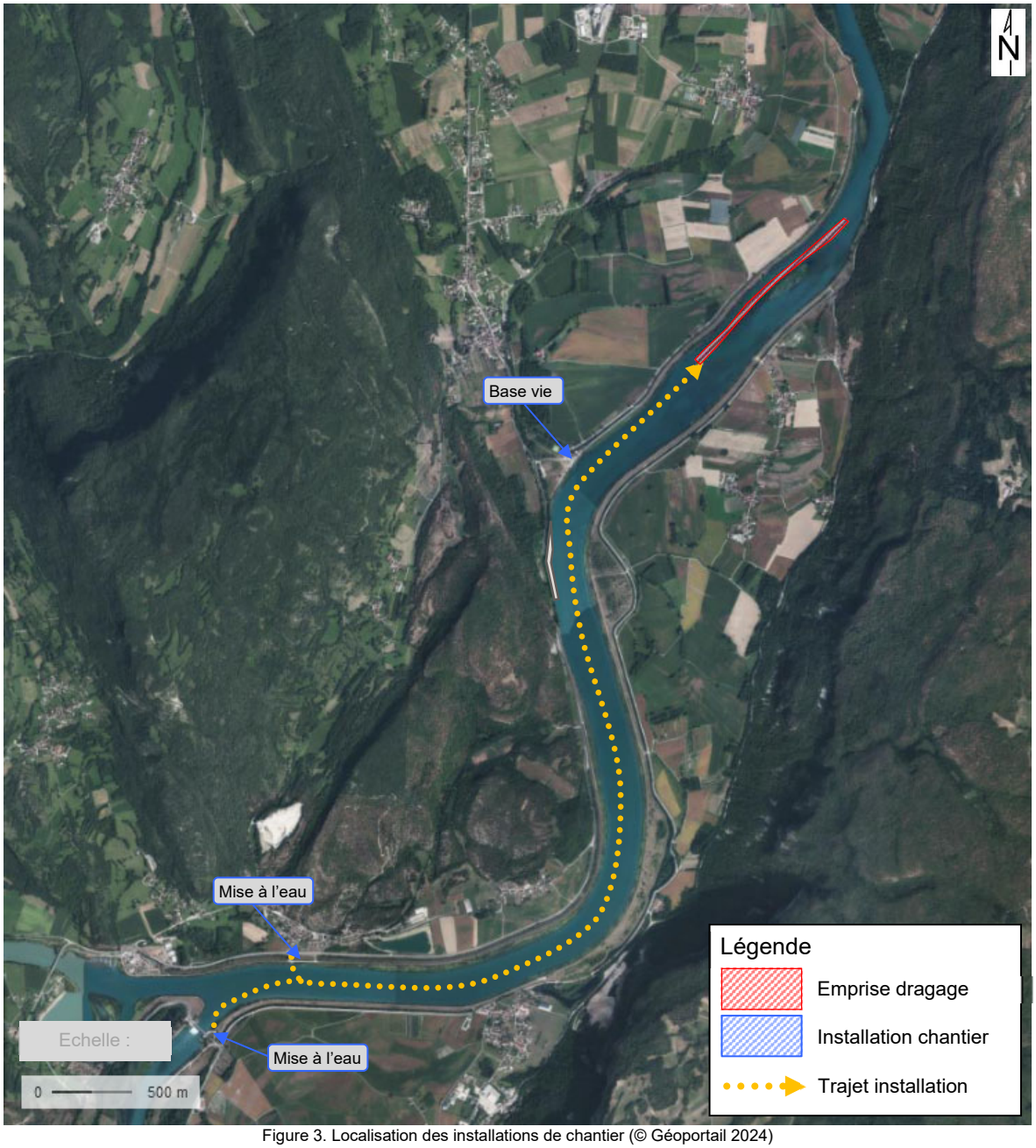

Figure 3. Localisation des installations de chantier (© Géoportail 2024)

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la pelle sur ponton et des barges à clapets qui se réaliseront soit depuis la rive droite à plus de 6 km en aval du site de dragage au PK 103.850 soit depuis la plateforme amont en rive gauche du barrage de Champagneux.

L'installation de chantier est complétée par des installations de confort pour les intervenants telles qu'un local amovible avec vestiaire, une pièce de vie, des sanitaires autonomes. Ces installations sont situées à proximité de la station de relevage de Peyrieu, sur une plateforme empierrée en rive droite du Rhône au PK 108.800.

L'ensemble des déplacements pour la réalisation du chantier (amenée et repli du matériel) utilise les voiries existantes.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation de Peyrieu entre le PK 111.100 et 109.900, sur une longueur de 1 200 m. Cet entretien est nécessaire pour permettre à la CNR de garantir le mouillage réglementaire au niveau du chenal de navigation.

Dans ce secteur, les apports de matériaux graveleux sont importants en périodes de hautes eaux du fleuve. L'élargissement du fleuve en retenue entraine une réduction des vitesses des eaux du fleuve et un dépôt dans la zone d'intervention des matériaux en provenance de l'amont.

Le projet d'intervention d'entretien de l'année 2025 a été élaboré à partir d'un relevé bathymétrique réalisé le 28 mai 2024. Ce projet distingue deux secteurs principaux à traiter :

Désignation	PK	Volume estimé
Ile de Peyrieu	111.050 à 110.600	5 000 m^3
Aval Ile de Peyrieu	110.100 à 109.900	3 000 m^3

Suivant l'hydrologie du fleuve, entre la date du relevé bathymétrique en mai 2024 et la date d'intervention en 2025, les phénomènes de charriage des fonds grossiers peuvent avoir modifié plus ou moins sensiblement la localisation et les volumes de matériaux des points hauts à traiter pour assurer le mouillage dans le chenal navigable. Dans ce contexte de dynamique sédimentaire marquée, cette fiche d'incidence prend en compte l'ensemble du chenal de navigation sur le secteur en prenant en compte la localisation actuelle des points hauts.

L'intervention sur ce site, qui concerne 10 000 m^3 de sédiments grossiers, est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique sur ponton avec une restitution à l'aide de barges à clapet qui navigueront jusqu'au site de restitution en aval rive droite entre les PK 108.600 et 107.800 où se trouve des fosses le long de la berge.

Lorsque le dragage s'effectue à l'aide de pelles ou grues sur ponton et de chalands ou barges à clapet, comme c'est le cas pour ce chantier, la remise en suspension des matériaux reste limitée en quantité et en surface de propagation. De plus, dans le cas de ce chantier, le déplacement des matériaux grossiers n'entrainera que de très faibles remises en suspension à l'aval immédiat des zones d'intervention (zones de dragage et de restitution). Malgré cette faible incidence de la technique de restitution sur la qualité des eaux à l'aval du clapage, le suivi de la turbidité est réalisé à l'identique de la consigne préconisée pour le pilotage de la drague aspiratrice.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la pelle sur ponton et des barges à clapet qui se réalisera soit depuis la rive droite à plus de 6 km en aval du site de dragage au PK 103.850 soit depuis la plateforme amont en rive gauche du barrage de Champagneux. La base vie est installée à proximité de la station de relevage de Peyrieu, sur une plateforme empierrée en rive droite du Rhône au PK 108.800.

L'ensemble des déplacements pour la réalisation du chantier (amenée et repli du matériel) utilise les voiries existantes.

b – *Suivi des travaux*

Afin de s'assurer que le panache de MES (matières en suspension), dû à la restitution au Rhône des matériaux enlevés au niveau du chenal de Peyrieu, n'a pas d'incidence sur le milieu, au-delà de la distance estimée par retour d'expérience, des mesures de turbidité sont réalisées régulièrement (une fois par jour en début de chantier puis avec un rythme dégressif au cours du temps si les niveaux de turbidité sont conformes - cf. arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004) :

- La mesure amont qui sert de référence, correspond aux eaux du Rhône à l'amont immédiat de la zone de d'intervention dans le chenal de navigation (point rouge sur la figure n°6).
- La mesure aval est la moyenne de 3 mesures réalisées en aval de la zone de clapage, après le PK 108.500 en rive droite, rive gauche et dans l'axe du panache (points rouges en aval sur la figure n°6). La définition de cette localisation prend en compte les enjeux identifiés dans la suite de la fiche.

La consigne limitant l'élévation de la turbidité de l'eau à l'aval du point de restitution des sédiments est la suivante :

Turbidité à l'amont du chantier	Ecart maximal de turbidité entre l'amont et l'aval
inférieure à 15	10
entre 15 et 35	20
entre 35 et 70	20
entre 70 et 100	20
supérieure à 100	30

Tableau 1.Consigne de suivi de la turbidité des dragages CNR
Les valeurs sont données en NTU (Normal Turbidity Unit)
Les classes utilisées pour la turbidité mesurée à l'amont sont celles du SEQ-Eau V2 (classes d'aptitude à la biologie).

c – *Autres travaux à proximité immédiate*

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2025 les travaux les plus proches se situent :

- A plus de 8 km en amont sur le Vieux-Rhône de Belley, avec l'entretien de la passe à poissons du Flon. Ce chantier est réalisé soit à l'aide d'une pelle mécanique terrestre soit à l'aide de moyen manuel. La restitution se fait soit au droit de l'ouvrage soit en aval avec une mise à terre pour ressuyage, transport par camion-benne et restitution par clapage à la pelle mécanique en aval rive gauche au PK 117.750 du Vieux-Rhône de Belley seuil. Le volume de matériaux (graviers et sables) est estimé entre 250 et 600 m^3.
- A environ 5 km en amont, avec l'entretien des garages amont et aval des écluses de Belley en rive gauche du canal de dérivation du Rhône. Ce chantier de dragage est réalisé avec des moyens fluviaux (drague aspiratrice). Les matériaux concernés sont plutôt fins (sables et limons) avec un volume total estimé de l'ordre de 15 000 m^3. La restitution des matériaux est réalisée dans le canal de dérivation à proximité des zones d'intervention.
- A environ 39 km en aval, avec l'entretien du point de réglage numéro 2 (PR2) de l'aménagement de Sault-Brénaz. Ce chantier est réalisé avec une grue équipée d'une benne preneuse depuis la berge en rive droite. Les matériaux concernés sont plutôt fins (limons et sables) avec un volume total estimé de l'ordre de 500 m^3. La restitution des matériaux est réalisée dans le Rhône au droit du site.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien du chenal de Peyrieu.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➢ **Sur les sites de dragage du chenal navigable de Peyrieu entre les PK 111.100 et 100.900, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage du chenal navigable de Peyrieu, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Brégnier-Cordon 3, située à environ 10 km en aval du site. Un prélèvement réalisé, in-situ, le 23 juillet 2024, au niveau de la zone d'intervention sur le chenal, complète ces données sur l'eau avec la qualité ponctuelle des eaux du Rhône.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2021	Rhône Peyrieu
Ammonium (mg(NH_4)/L)	0.07	< 0,1
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	< 0,5	< 2
Conductivité (µS/cm)	340	300
MES (mg/L)	22.1	2.4
Nitrates (mg(NO_3)/L)	3.6	3
Nitrites (mg(NO_2)/L)	0.04	< 0,05
Oxygène dissous (mg(O_2)/L)	10.5	9.59
Oxygène dissous (saturation) (%)	99.9	102.9
pH (unité pH)	8.2	8.1
Phosphates (mg(PO_4)/L)	0.07	0.04
Phosphore total (mg(P)/L)	0,03	< 30
Température (°C)	-	21.4

Classes SEQ-Eau V2 : altération

Très bonne qualité | Bonne qualité | Qualité moyenne | Qualité médiocre | Qualité mauvaise

Tableau 2. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Brégnier-Cordon 3 et sur le site d'intervention.
(Source RCS 2021 : Portail NAIADES, données importées octobre 2024 ; In situ : CNR juillet 2024)

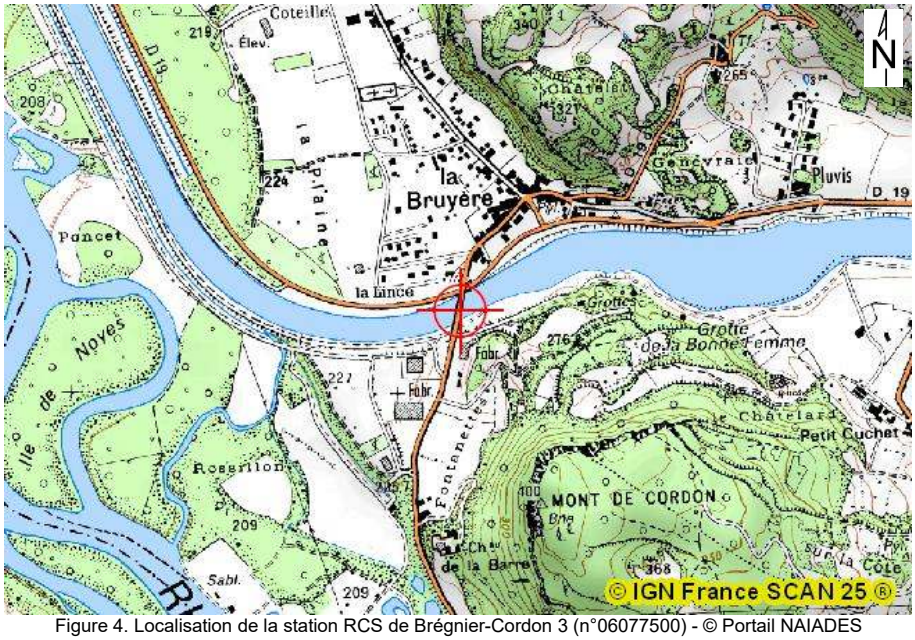

Figure 4. Localisation de la station RCS de Brégnier-Cordon 3 (n°06077500) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2021) à la station RCS de Brégnier-Cordon 3, située entre 4,5 et 8 km en aval des sites de dragage, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

Les eaux du site en juillet 2024 présentent des eaux de qualité similaire pour l'ensemble des paramètres.

2-2 - Sédiments

– **Plan d'échantillonnage, modalité de réalisation des échantillons**

L'échantillonnage pour l'analyse des sédiments utilise les préconisations de l'instruction CNR[1]. Le nombre de station de prélèvement est fonction du volume à draguer tel qu'il est estimé à la date des prélèvements :

Volume à draguer	Nombre de lieux de prélèvements
Entre 2 000 et 10 000 m^3	1
Entre 10 000 et 20 000 m^3	2
Entre 20 000 et 40 000 m^3	3
Entre 40 000 et 80 000 m^3	4
Entre 80 000 et 160 000m^3	5
Plus de 160 000 m^3	6

La répartition spatiale des points de prélèvements doit être représentative de l'ensemble du site concerné. L'épaisseur de sédiments à draguer détermine le nombre de prélèvements à effectuer :

Epaisseur de sédiments	Nombre de prélèvements
Entre la surface et 1 m	1
De 1 à 2 m	2 (1 en surface et 1 au fond)
De 2 à 4 m	3 (1 en surface, 1 au milieu, 1 au fond)
De 4 à 8 m	4 (1 en surface, 2 au milieu, 1 au fond)
Plus de 8 m	5 (1 en surface, 3 au milieu, 1 au fond)

Plusieurs sites ont fait l'objet de prélèvements à l'aide d'une benne preneuse tout au long de l'emprise des travaux d'entretien du chenal navigable de l'île de Peyrieu. En juillet 2024, comme en 2015, ces prélèvements sur les fonds du chenal ont mis en évidence des fonds sans fraction fine avec des matériaux très grossiers composés de graviers et galets (voir figure 4, ci-après) en relation avec les fortes vitesses d'écoulement du fleuve dans ce secteur.

Figure 5. Prélèvement de sédiment à la benne preneuse dans le chenal navigable de l'île de Peyrieu (CNR - 2024)

Lorsque les matériaux sont des matériaux grossiers (galets et graviers) et que la fraction fine est très peu représentée, les analyses physico-chimiques ne peuvent pas être réalisées. En effet seule la fraction fine (sédiments fins, inférieurs à 2 mm) est acceptée pour analyse par les laboratoires. En l'absence de fraction fine et de matières organiques, susceptibles d'être le support d'une pollution, les matériaux grossiers sont considérés comme de bonne qualité et ne seront pas à l'origine de remises en suspension susceptibles de dégrader la qualité des eaux.

[1] : CNR, août 2009, demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : De la chute de Génissiat au palier d'Arles. Plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé.

– **Caractérisation des sédiments au lieu de restitution**

Les matériaux grossiers sont considérés comme exempts de pollution. La restitution des matériaux ne sera pas à l'origine d'une dégradation de la qualité des sédiments au lieu de restitution quelle que soit cette qualité. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de caractériser les sédiments au lieu de la restitution.

Conclusion quant à la gestion des sédiments

➢ **Les sédiments prélevés sont constitués par des matériaux grossiers (galets et graviers).**

➢ **En l'absence de fraction fine, les matériaux sont considérés exempts de pollution et peuvent être intégralement restitués au fleuve dans le cadre de l'intervention d'entretien du chenal navigable du PK 111.100 au 100.900.**

➢ **La qualité des matériaux dragués et restitués au fleuve n'a pas d'incidence sur la qualité des sédiments en place dans le lit du Rhône.**

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

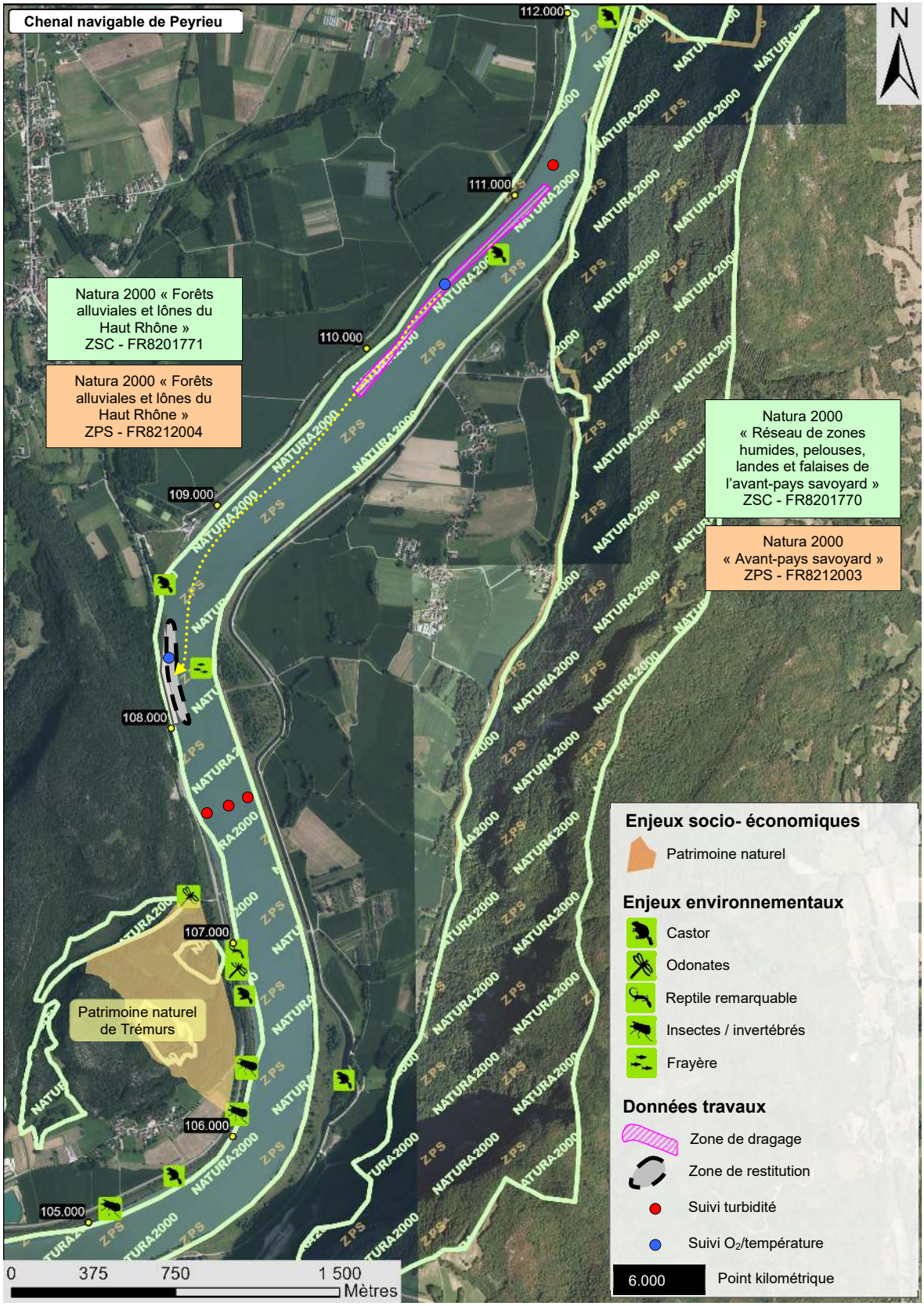

Figure 6. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP[2] du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone d'entretien, ayant fait l'objet d'une visite par un technicien environnement en juillet 2024, se situe au niveau du chenal navigable du Haut-Rhône en face de l'île Peyrieu. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site ne présentait que peu d'évolution depuis la dernière intervention d'entretien réalisée en 2017.

Dans ce secteur, en aval de la retenue de Belley, le fleuve présente généralement des écoulements vifs qui entrainent des mouvements importants de matériaux. Régulièrement, il apparaît des hauts fonds de graviers qui font l'objet de suivis réguliers pour permettre la conservation du mouillage dans le chenal navigable.

De part et d'autre du fleuve en retenue, les berges sont constituées d'enrochements. Les blocs sont peu colmatés et ne présentent pas de végétation aquatique macrophytique (seules quelques herbiers épars ont été identifiés à proximité immédiate de la berge en rive droite). Le haut de berge est colonisé par une végétation arbustive à arborée, disposée en cordon étroit. Les principales espèces observées sont des aulnes, des frênes, des saules et des robiniers avec quelques merisiers et des cornouillers. La strate herbacée est fortement concurrencée par les ronces et les espèces typiques des bords des eaux sont peu fréquentes avec quelques pieds de reine des prés et de phragmites. Ces phragmites forment quelques roselières dans la partie aval du site en rive droite.

Au niveau des berges, il s'observe quelques herbiers à macrophytes dans les secteurs les plus protégés du courant. Le chenal navigable est un milieu de pleines eaux profond avec des fonds grossiers (graviers et galets) où la végétation aquatique ne peut pas s'installer en dehors de quelques algues et bryophytes.

Figure 7. Vue sur la zone d'intervention en face de l'île Peyrieu (ACME, 2024)

L'île est composée d'un massif arboré de taille réduite où s'observe des espèces typiques des bords des eaux tels que l'aulne, le frêne ou les saules et de nombreux individus d'espèces invasives (robinier, érable negundo et bambous). Les bosquets de renouée du Japon sont nombreux sur le pourtour de l'île. Autour de ce bosquet forestier les surfaces de l'île comprennent différents milieux depuis la vasière (haut fond de sédiments fins sans végétation) et des milieux herbacés à base de solidage sp. et de phragmites. La roselière à phragmites est particulièrement limitée en surface au profit des espèces rudérales comme la solidage.

[2] SVP : Schéma de Vocation Piscicole

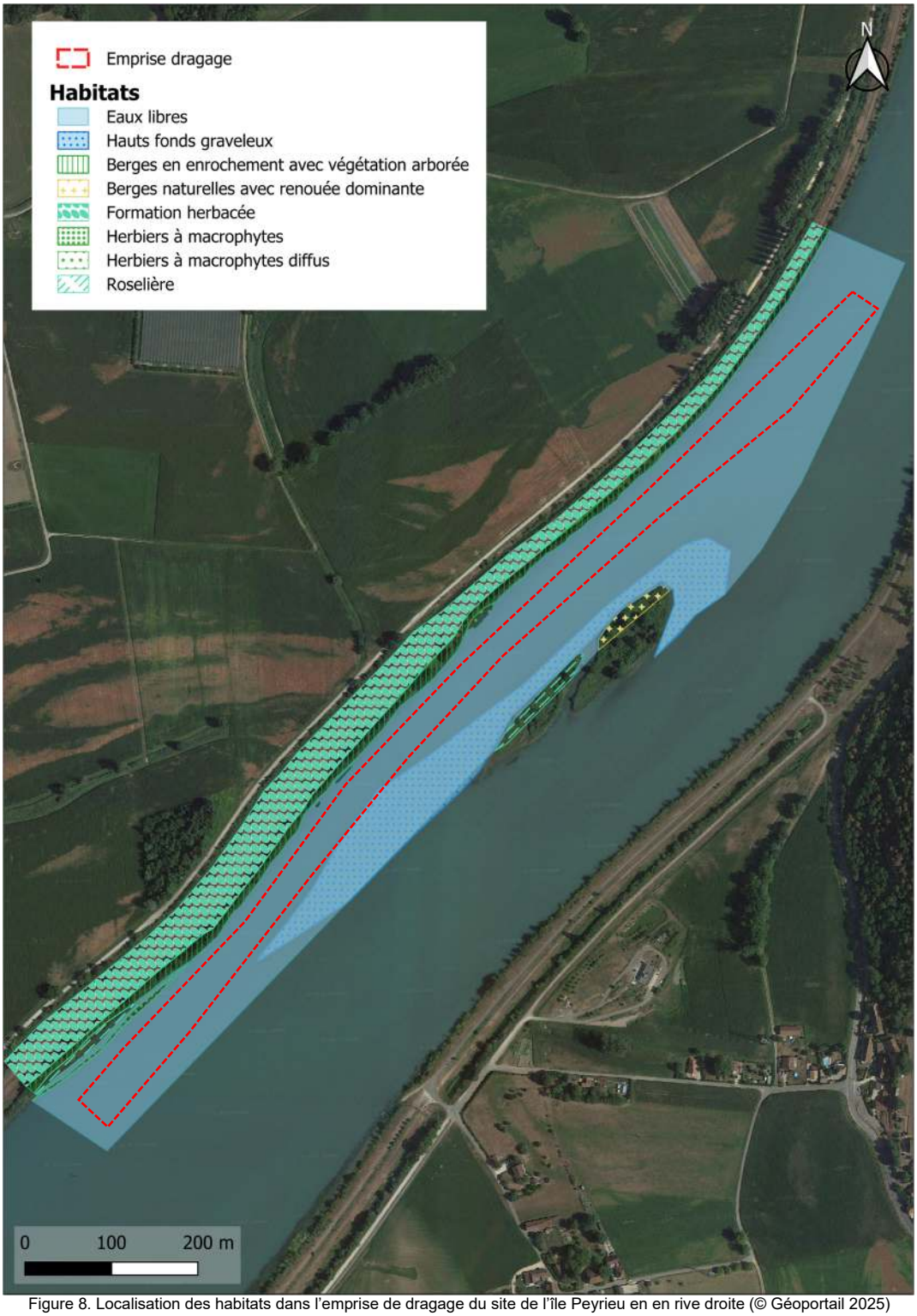

Figure 8. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage du site de l'île Peyrieu en en rive droite (© Géoportail 2025)

D'un point de vue faunistique :

L'île de Peyrieu a été répertoriée comme un habitat pour le castor pour l'alimentation. Dans la zone d'étude, l'espèce est bien représentée avec de nombreux sites d'intérêt de part et d'autre du fleuve au niveau des contre-canaux et anciennes annexes fluviales. L'ensemble des berges du secteur présente une végétation qui peut servir à son alimentation et faciliter son transit le long du fleuve comme le prouve les différentes observations faites ces dernières années.

Les autres données d'inventaires permettent de préciser les autres intérêts de l'île Peyrieu pour la faune. La présence de plusieurs milieux juxtaposés, depuis la formation arborée à la vasière ou gravière exondée en passant par des roselières, permet d'accueillir une avifaune diversifiée dont les principales espèces sont le petit gravelot, le chevalier guignette, la sterne pierregarin, les grèbes (huppé et castagneux), le harle bièvre, la nette rousse et la rousserolle turdoïde. Enfin, l'île est aussi un site favorable pour des reptiles comme les couleuvres à collier et vipérine.

La loutre est également mentionnée dans l'aire d'étude. Dans le secteur du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, l'espèce a fait l'objet de plusieurs observations d'empreintes en 2015 en rive gauche au PK 98.000 et également sur le lac de La Pierre en 2017. Au niveau du Rhône, elle a été observée en 2020 en rive droite à proximité du PK 108.000.

Comme de nombreux sites en amont des barrages du Haut-Rhône, l'intérêt de ce secteur pour l'avifaune est avéré avec de nombreux individus en période d'hivernage. Toutefois, cet intérêt reste moins marqué que d'autres sites comme à l'amont du barrage de Lavours, la retenue de Chautagne ou le plan d'eau de l'île au Roi. Le site accueille également des oiseaux en escale lors des périodes de migration prénuptiale et postnuptiale.

Au niveau du peuplement piscicole, sur l'aménagement de Brégnier-Cordon, les données disponibles sont :

- Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône (1991) ;
- Des données de pêche aux engins entre 1988 et 2008 sur le lot B2 ;
- Des données d'une pêche d'inventaire réalisée, en octobre 2022, sur l'aménagement de Brégnier-Cordon, avec des points de pêche électrique, des filets maillants, des verveux et des nasses.

L'exploitation de ces données permet de présenter le tableau suivant pour représenter le peuplement piscicole sur la retenue de Brégnier-Cordon (en aval des sites d'intervention de l'entretien du chenal de Peyrieu).

Espèce	Nom scientifique	Code	SVP RHONE Retenue BC 1991	PECHE ENGINS Lot B2 1988-2008	CHAMPAGNEUX Retenue BC 2022
Anguille	*Anguilla anguilla*	ANG		X	
Ablette	*Alburnus alburnus*	ABL	X		X
Barbeau fluviatile	*Barbus barbus*	BAF	X	X	X
Bouvière	*Rhodeus amarus*	BOU	X		
Brême bordelière	*Blicca bjoerkna*	BRB	X		
Brême commune	*Abramis brama*	BRE		X	X
Brochet	*Esox lucius*	BRO	X	X	X
Carpe commune	*Cyprinus carpio*	CCO	X		X
Carpe miroir	*Cyprinus carpio carpio*	CMI			X
Chevaine	*Squalius cephalus*	CHE	X	X	X
Epinoche	*Gasterosteus aculeatus aculeatus*	EPI	X		X
Gardon	*Rutilus rutilus*	GAR	X	X	X
Goujon	*Gobio gobio*	GOU	X		X
Hotu	*Chondrostoma nasus*	HOT	X	X	
Loche franche	*Barbatula barbatula*	LOF	X		
Poisson chat	*Ameiurus melas*	PCH	X	X	
Perche	*Perca fluviatilis*	PER	X	X	X
Perche soleil	*Lepomis gibbosus*	PES	X	X	X
Rotengle	*Scardinius erythrophthalmus*	ROT		X	X
Sandre	*Sander lucioperca*	SAN		X	
Silure glane	*Silurus glanis*	SIL			X
Spirlin	*Alburnoides bipunctatus*	SPI	X		
Tanche	*Tinca tinca*	TAN	X	X	X
Truite	*Salmo trutta*	TRF	X	X	
Vairon	*Phoxinus phoxinus*	VAI	X		
Vandoise	*Leuciscus leuciscus*	VAN	X		
Nombre espèces contactées			**20**	**14**	**15**

Tableau 3. Liste des espèces piscicoles sur la retenue de Brégnier-Cordon

Les données spécifiques à la retenue de Brégnier-Cordon permettent d'identifier une diversité totale de 26 espèces, toutes années confondues. Cependant, la diversité piscicole, observée lors des différentes campagnes d'inventaire, se limite à un total de 14 à 20 espèces.

Parmi les espèces d'intérêt patrimoniales retenues pour l'analyse des enjeux piscicoles :

- Le blageon, le chabot, la blennie fluviatile, la lamproie de Planer, l'ombre commun et le toxostome ne sont pas mentionnées ;
- La bouvière n'est plus mentionnées depuis le schéma de vocation piscicole de 1991 ;
- La truite fario n'est pas toujours mentionnée ;
- Seul le brochet est présent régulièrement sur le site.

Lors de la pêche réalisée en 2022, le peuplement piscicole de la retenue est largement dominé par le chevaine. Les autres espèces principales sont : la tanche et le goujon. Les espèces d'accompagnement sont représentées par les carpes, le barbeau fluviatile et dans une moindre mesure, la brême, le brochet, la perche et la perche soleil. Les dernières espèces sont anecdotiques avec le gardon, le rotengle, l'épinoche, le silure et l'ablette.

La population de brochet est bien établie avec cependant des réussites de reproduction variables selon les années. Ces variations peuvent être dues notamment aux conditions hydrologiques très variables, au cours du printemps, d'une année à l'autre. Des sites favorables au frai du brochet sont envisagés au niveau des cordons de roselière qui se développent le long des berges de la retenue. Leur fonctionnalité n'est cependant pas toujours assurée sur l'ensemble de la surface en raison des fluctuations de niveau qui peuvent induire une mise à l'air des zones les moins profondes.

Trois espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées en 2022 : la perche soleil, l'écrevisse du Pacifique et l'écrevisse américaine. Le pseudorasbora n'est pas mentionné sur l'ensemble des inventaires disponibles.

Le schéma de vocation piscicole du Rhône de 1991 indique également que le chenal navigable présente quelques sites potentiels de fraie pour les cyprinidés ou le brochet. Les premiers sites identifiés sont localisés en dehors de la zone d'intervention en berge rive gauche à environ un kilomètre en aval.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non

Nom du site de référence :
« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km à proximité dedans ☒

Ce vaste site (2 741 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, lônes, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces, soit parce que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en termes de rareté. Citons ici :
- des espèces telles que le sonneur à ventre jaune, la lamproie de Planer...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladiaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaies riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Ce site, également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), est un lieu de reproduction et d'hivernage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*.	3140	Ø
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Ø
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*	3240	Ø
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	Ø
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	Ø
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	Ø
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Ø
Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae*	**7210***	**Ø**
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***	**Ø**

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (FR8201771). **(*) En gras les habitats prioritaires**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Invertébrés		
Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)	1042	Ø
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044	Ø
Télégone (*Phengaris teleius*)	1059	Ø
Cuivré des marais (*Lycaena dispar)*	1060	Ø
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083	Ø
Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088	Ø
Amphibiens et reptiles		
Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	1193	Ø
Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)	1220	Ø
Mammifères		
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308	Ø
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337	Passage sur les berges. Pas de terrier hutte
Lynx boréal (*Lynx lynx*)	1361	Ø
Poissons		
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096	En transit Pas d'habitats favorables
Chabot (*Cottus gobio*)	1163	
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339	
Blageon (*Telestes souffia*)	6147	
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150	

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site *« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône »* (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien du chenal navigable de Peyrieu entre le PK 111.100 et 100.900. Ces travaux sont localisés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation.

Sur ce site de pleines eaux du Rhône, aucun milieu d'intérêt communautaire n'est recensé. Les premiers habitats d'intérêt sont observés en amont au niveau de la lône de Chantermerle, de part et d'autre du fleuve, avec quelques reliques de forêt alluviale originelle.

Sur l'île de Peyrieu, les formations végétales présentent une forte altération par la présence marquée des espèces invasives (érable negundo, renouée du japon, bambous…) mais présentent un intérêt pour la faune par le caractère insulaire qui assure une protection contre la fréquentation humaine et les prédateurs pour de nombreuses espèces. Les inventaires mentionnent de nombreux oiseaux et surtout la présence du castor avec de nombreuses traces d'alimentation.

Les travaux comprennent d'une part l'enlèvement de matériaux grossiers, déposés dans le chenal depuis le dernier dragage et, d'autre part, la restitution de ces matériaux dans des fosses localisées plus à l'aval en rive droite. Tous ces travaux se déroulent exclusivement dans le milieu aquatique à l'aide de matériel fluvial.

Les matériaux particulièrement grossiers (graviers et galets) ne présentent quasiment pas de matrice fine susceptible d'être remise en suspension. Ces remises en suspension ont une incidence localisée et très faible sur la qualité des eaux du fleuve et de la gravière.

Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

Dans l'aire d'étude, le castor, très présent dans la vallée du Rhône, présente de nombreuses traces d'activité sur les berges du Rhône en retenue, sur les contre-canaux et dans les annexes fluviales de part et d'autre du fleuve. Dans les zones de travaux, les milieux (berges) ne présentent pas de gîtes, cependant les berges arborescentes ont des caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce (source d'alimentation et axes de déplacement le long du fleuve Rhône et au niveau de l'île de Peyrieu). Le castor a été répertorié à plusieurs reprises sur l'île de Peyrieu, en amont et en aval des zones d'intervention, entre 2017 et 2023. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes, les travaux n'auront pas d'incidence sur ses déplacements. Les travaux qui se déroulent exclusivement avec du matériel flottant en période de jour, n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

L'absence d'habitats d'intérêts communautaires dans les limites d'incidence des travaux et la nature des milieux concernés par les travaux, vis-à-vis des milieux et des espèces d'intérêt communautaire permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences notables sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien chenal navigable de Peyrieu, sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201771) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non

Nom du site de référence :
« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km à proximité dedans ☒

Ce vaste site (2 736 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, lônes, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...). Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)	A004	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)	A005	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*)	A008	Hivernage.
Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)(*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)(*)	A022	Reproduction.
Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)(*)	A023	Résidente.
Héron crabier (*Ardeola ralloides*)(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœuf (*Bubulcus ibis*)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)(*)	A026	Hivernage.
Héron cendré (*Ardea cinerea*)	A028	Hivernage.
Héron pourpré (*Ardea purpurea*)(*)	A029	Etape migratoire.
Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)(*)	A034	Hivernage.
Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)	A036	Reproduction. Hivernage.
Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)	A048	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	A052	Hivernage.
Canard colvert (*Anas platyrrhynchos*)	A053	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet (*Anas acuta*)	A054	Hivernage.
Nette rousse (*Netta rufina*)	A058	Reproduction. Hivernage
Fuligule milouin (*Aythya ferina*)	A059	Reproduction. Hivernage.
Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*)(*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)	A061	Hivernage.
Fuligule milouinan (*Aythya marila*)	A062	Hivernage.
Macreuse brune (*Melanitta fusca*)	A066	Hivernage.
Garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*)	A067	Hivernage.
Harle bièvre (*Mergus merganser*)	A070	Reproduction. Hivernage.
Milan noir (*Milvus migrans*)(*)	A073	Reproduction.
Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)(*)	A081	Hivernage.
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)(*)	A094	Résidente.
Râle aquatique (*Rallus aquaticus*)	A118	Reproduction. Hivernage.
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)(*)	A119	Reproduction. Hivernage.
Poule d'eau (*Gallinula chloropus*)	A123	Reproduction. Hivernage.
Foulque macroule (*Fulica atra*)	A125	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)(*)	A131	Résidente.
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)(*)	A132	Hivernage.
Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)	A136	Hivernage.
Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*)	A137	Hivernage.
Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)	A142	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)	A153	Hivernage.
Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*)	A164	Hivernage.
Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*)	A165	Hivernage.
Chevalier sylvain (*Tringa glareola*)(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)	A168	Hivernage.
Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)(*)	A193	Reproduction.
Guifette noire (*Chlidonias niger*)(*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)(*)	A215	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)(*)	A229	Résidente
Pic noir (*Dryocopus martius*)(*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (*Lullula arborea*)(*)	A246	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)(*)	A338	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)(*)	A480	Etape migratoire.
Goéland leucophée (*Larus michahellis*)	A604	Hivernage.
Grande aigrette (*Egrette alba*)(*)	A773	Résidente.
Canard siffleur (*Anas penelope*)	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)	A856	Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Canard souchet (*Anas clypeata*)	A857	Hivernage.
Chevalier combattant (*Calidris pugnax*)(*)	A861	Hivernage.
Pic mar (*Dendrocopos medius*)(*)	A868	Résidente.
Canard chipeau (*Mareca strepera*)	A889	Hivernage.
Sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*)(*)	A894	Etape migratoire.

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (FR8212004)
(*) *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien du chenal navigable de Peyrieu entre le PK 111.100 et 100.900. Ces travaux sont localisés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation.

Les milieux d'intérêt les plus proches de la zone d'intervention se localisent sur l'île Peyrieu avec des habitats d'intérêt pour des espèces comme le harle bièvre, la nette rousse, le grèbe huppé et le grèbe castagneux.

Le secteur d'étude présente un intérêt modéré pour le stationnement des oiseaux d'eau en période d'hivernage ou de migration. Les travaux concernent principalement des milieux aquatiques de pleine eau, au niveau du chenal navigable, à distance des berges de l'île. Ce milieu de pleine eau n'est pas un milieu d'intérêt pour l'avifaune d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, la réalisation de suivis ornithologiques lors de la réalisation de chantiers d'entretien, sur la vallée du Rhône, ont mis en évidence une incidence négligeable du matériel de travaux public flottant sur la quiétude de l'avifaune même à proximité de sites d'intérêt tant pour l'alimentation que la reproduction.

A l'identique, l'intervention avec des barges pour la restitution concerne des milieux de grande profondeurs (fosses) où il n'est pas répertorié de site d'intérêt pour l'avifaune. La phase de restitution réalisée avec du matériel fluvial se déroule aussi à distance de l'île Peyrieu et n'a pas d'incidence, non plus, sur la quiétude de l'avifaune qui peut fréquenter l'île.

Lorsque le dragage s'effectue à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet, comme c'est le cas pour ce chantier, la remise en suspension des matériaux reste limitée en quantité et en surface de propagation. De plus, dans le cas de ce chantier le déplacement des matériaux grossiers n'entrainera que de très faibles remises en suspension à l'aval immédiat des zones d'intervention (zones de dragage et de restitution). Un panache de MES, très limité, pourrait apparaître ponctuellement sur quelques dizaines de mètre. Aucun site d'intérêt pour l'avifaune d'intérêt communautaire n'est concerné par ces remises en suspension.

Les milieux concernés par le dragage, l'influence modérée des travaux et la position géographique de l'intervention par rapport aux sites identifiés comme intéressants pour l'avifaune d'intérêt communautaire, permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage du chenal navigable de Peyrieu, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non

Nom du site de référence :
« *Avant-Pays Savoyard* » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212003).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km à proximité ☒ dedans

Ce site de 3 125 ha est réparti sur une multitude de surfaces réparties entre Chanaz, au nord, et Saint Pierre d'Entremont, au sud. Ce réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises se situe dans les chainons calcaires de l'avant pays savoyard. Le lac d'Aiguebelette (troisième lac naturel français) fait partie intégrante de ce réseau.

Ce site reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend des milieux diversifiés permettant de regrouper un échantillonnage très varié d'espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux. Ainsi, les espèces répertoriées sont :

- des espèces de marais ou milieux aquatiques (blongios nain, martin pêcheur, …),
- des rapaces diurnes (circaète Jean-le-Blanc, bondrée apivore, …),
- des rapaces nocturnes (grand-duc d'Europe),
- des espèces forestières ou de bocages (Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, ….)

De plus le site accueille au passage, voire en hivernage, quelques anatidés : sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, fuligule milouin et fuligule morillon.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)(*)	A022	Reproduction.
Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	A052	Hivernage.
Fuligule milouin (*Aythya ferina*)	A059	Hivernage.
Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)	A061	Hivernage.
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)(*)	A072	Reproduction.
Milan noir (*Milvus migrans*)(*)	A073	Reproduction.
Milan royal (*Milvus milvus*)(*)	A074	Résidente.
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)(*)	A080	Reproduction.
Aigle royal (*Aquila chrysaetos*)(*)	A091	Etape migratoire.
Faucon pelerin (*Falco peregrinus*)(*)	A103	Résidente.
Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*)(*)	A104	Résidente.
Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)	A153	Etape migratoire
Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)	A155	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)(*)	A215	Résidente.
Engoulvent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)(*)	A224	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)(*)	A229	Résidente.
Pic noir (*Dryocopus martius*)(*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (*Lullula arborea*)(*)	A246	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)(*)	A338	Reproduction.
Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)	A856	Etape migratoire.
Pic mar (*Dendrocopos medius*)(*)	A868	Résidente.

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Avant-pays savoyard » (FR8212003)
(*) ***Espèces inscrites à l'annexe I*** *: espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien du chenal navigable au niveau de l'île Peyrieu et à l'aval. Ces travaux sont localisés à plus de 300 m du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation. Les premiers sites d'intérêt sont identifiés en milieu terrestre sur les reliefs de la commune de la Balme en rive gauche du fleuve.

Dans la zone de travaux, en dehors du site Natura 2000, les milieux d'intérêt les plus proches de la zone d'intervention se localisent sur l'île Peyrieu avec des habitats d'intérêt pour des espèces comme le harle bièvre et la nette rousse.

Les travaux qui concernent des milieux liés au fleuve n'ont pas d'incidence sur les sites observés sur ces reliefs à proximité et par conséquent sur l'avifaune qui fréquente ces sites.

Les travaux d'entretien et de restitution sont réalisés au niveau du chenal navigable à distance des berges de l'île. Par ailleurs, la réalisation de suivis ornithologiques lors de la réalisation de chantiers d'entretien, sur la vallée du Rhône, ont mis en évidence une incidence négligeable du matériel de travaux public flottant sur la quiétude de l'avifaune même à proximité de sites d'intérêt tant pour l'alimentation que la reproduction.

La localisation des sites de dragage et les milieux concernés par les interventions permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les sites observés en retrait du Rhône sur les reliefs à proximité et, par conséquent, sur l'avifaune d'intérêt communautaire fréquentant ces sites.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence des opérations d'entretien du chenal navigable de Peyrieu, sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « *Avant-pays savoyard* » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212003) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui non ☒

03/03/2025

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non

Nom du site de référence :
« Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard »
(Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201770).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km à proximité ☒ dedans

Ce site présente un périmètre similaire à la ZPS précédente avec une surface de 3 151 ha répartie entre des surfaces naturelles disjointes entre depuis Chanaz, au Nord, à Saint Pierre d'Entremont, au Sud. Ce réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises se situe dans les chainons calcaires de l'avant pays savoyard. Le lac d'Aiguebelette (troisième lac naturel français) fait partie intégrante de ce réseau.

L'ensemble du réseau permet de répertorier 12 habitats d'intérêts communautaires. On note également la présence d'un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire (3 poissons, 1 amphibien, 1 plante, 8 invertébrés et 7 chiroptères). En ce qui concerne les chiroptères, l'intérêt du site est lié à la variété des espèces plus qu'à la quantité, puisque les effectifs ne semblent pas très élevés.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	6510
Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae*	**7210***
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	**7220***
Tourbières basses alcalines	7230
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	**9180***

Tableau 8. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard » (FR8201770).
(*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire répartis sur une grande surface permettent de retrouver les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Télégone (*Phengaris teleius)*	1059
Cuivré des marais (*Lycaena dispar)*	1060
Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia)*	1065
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Ecrevisse à pieds blancs (*Austrapotamobius pallipes)*	1092
Azuré des paluds (*Phengaris nausithous)*	6179
Amphibiens et Reptiles	
Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	1193
Mammifères	
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	1323
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Lynx boréal (*Lynx lynx*)	1361
Poissons	
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Plantes	
Liparis de Loesel *(Liparis loeselii)*	1903

Tableau 9. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « *Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard* » (FR8201770)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien du chenal navigable au niveau de l'île Peyrieu et à l'aval. Ces travaux sont localisés à plus de 300 m du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation. Les premiers sites d'intérêt sont identifiés en milieu terrestre sur les reliefs de la commune de la Balme en rive gauche du fleuve.

Les travaux qui concernent des milieux liés au fleuve n'ont pas d'incidence sur les milieux d'intérêt communautaires observés sur les reliefs à proximité et par conséquent sur les espèces d'intérêt communautaire liées à ces milieux

Les travaux d'entretien et de restitution sont réalisés au niveau du chenal navigable à distance des berges de l'île. Par ailleurs, la réalisation de suivis ornithologiques lors de la réalisation de chantiers d'entretien, sur la vallée du Rhône, ont mis en évidence une incidence négligeable du matériel de travaux public flottant sur la quiétude de l'avifaune même à proximité de sites d'intérêt tant pour l'alimentation que la reproduction.

La localisation des sites de dragage et les milieux concernés par les interventions permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mentionnées au site Natura 2000.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence des opérations d'entretien du chenal navigable de Peyrieu sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Avant-pays savoyard » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201770) est nulle.

03/03/2025

Conclusion sur l'effet notable : oui non ☒

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui non ☒

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :***

Dans le cadre de la description des travaux (§1-4), il est noté la présence, à proximité, de trois chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien du chenal navigable de Peyrieu. Il s'agit à l'amont à 5 km de l'entretien des garages amont et aval des écluses de Belley (sur le canal de dérivation) et à environ 8,5 km de l'entretien de la passe à poissons du Flon (sur le Vieux-Rhône). A l'aval, à environ 39 km, il s'agit des travaux d'entretien du point de réglage numéro 2 (PR2).

L'entretien de la passe à poissons du Flon sera réalisé à l'aide de moyens terrestres avec un volume de sédiments grossiers remobilisés de 250 à 600 m^3. Les remises en suspension seront négligeables à l'aval du site de restitution, sur le Vieux-Rhône, au PK 117.750. Dans cette situation les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec des travaux à l'aval immédiat et par conséquent avec les travaux d'entretien du chenal navigable de l'île Peyrieu situés à plus de 8 km en aval.

L'entretien des garages amont et aval des écluses de Belley réalisés à l'aide d'une drague aspiratrice permettent de remobiliser 15 000 m^3 de sédiments fins. Les incidences du panache de MES sont estimées à une longueur de 800 m. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien du point de réglage de Peyrieu localisés à près de 5 km en aval.

Les dragages du chenal navigable de Peyrieu entre les PK 111.100 et 100.900 concernent un volume estimé à 10 000 m^3 de graviers et galets. Ils seront réalisés à l'aide d'une pelle mécanique sur ponton avec une restitution à l'aide de barges à clapet qui navigueront jusqu'au site de restitution, en aval rive droite, dans des fosses le long de la berge. L'enlèvement et la restitution des matériaux grossiers n'entrainera que de très faibles remises en suspension à l'aval immédiat des zones d'intervention. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien du point de réglage PR2 situés à plus de 39 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

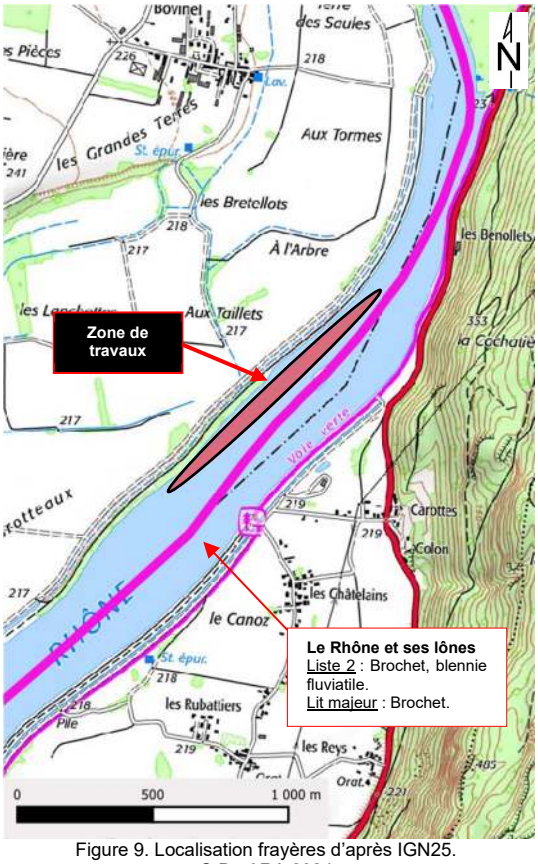

Figure 9. Localisation frayères d'après IGN25.
© DatARA 2024

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ain et la Savoie, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé, respectivement le 01/12/2022 et le 13/04/2023.

Ces inventaires classent le Rhône et ses lônes en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile.

Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario)*

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône. Les travaux qui se déroulent dans le Rhône en retenue ne concernent pas des sites d'intérêt pour l'espèce et l'espèce n'est pas mentionnée sur les sites. L'ensemble des interventions (dragage et restitution) n'a pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres Anodonta et Unio (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, …). La bouvière, si elle est inventoriée dans les secteurs favorables des Vieux-Rhône du Haut-Rhône et historiquement dans le secteur, elle n'a pas été retrouvée dans le fleuve en retenue. Bien que le fleuve soit en retenue, les zones d'intervention qui se situent dans le chenal ne permettent pas de retenir ces sites pour le frai de l'espèce avec des fonds grossiers et des écoulements rapides. Aucun site d'intérêt tels que des anses ou bras morts n'est concerné par les travaux.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction des conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. L'espèce est bien inventoriée dans le secteur d'étude. La zone d'intervention dans le chenal de navigation, n'est pas un site potentiel de frai de l'espèce. Les premiers sites potentiels à proximité sont localisés en berge, en amont, en rive gauche au niveau de la lône de Chantemerle ou en aval au niveau des cordons de roselière de part et d'autre du Rhône en amont du barrage de Champagneux. Ces sites ne sont pas concernés par les travaux.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. L'espèce n'est pas mentionnée sur le secteur. La zone de travaux présente des substrats très grossiers, des profondeurs importantes et des courants importants. Le site ne présente pas de zone peu profonde d'eaux courantes. Le site ne présente pas ces conditions de milieux et n'est pas favorable au frai pour cette espèce.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. L'espèce est quelque fois contactée en transit dans le secteur. Les sites de dragage et de restitution, dans le chenal navigable du Rhône avec des matériaux grossiers et de grandes profondeurs, ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le chabot est présent sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, il est observé dans des secteurs d'eaux fraîches et turbulentes (il fréquente aussi les grands lacs alpins). L'espèce n'est pas mentionnée dans le secteur et les travaux ne concernent pas des sites favorables à l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles telles que les cyprinidés que sont le toxostome, et le blageon sont présentes, ou potentiellement présentes, sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. Sur le secteur d'étude, le toxostome et le blageon ne sont pas répertoriés. Les sites de dragage et de restitution, dans le chenal de navigation au niveau de l'île Peyrieu, ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de ces espèces.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve dans les conditions fixées ci-dessus, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. De plus, les surfaces concernées par les travaux ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'évaluation de l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse lieu de reproduction Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR	Absente
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR	Absente

Tableau 10. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Dans l'aire d'étude, le castor, très présent dans la vallée du Rhône, présente de nombreuses traces d'activité sur les berges du Rhône en retenue, sur les contre-canaux et dans les annexes fluviales de part et d'autre du fleuve. Dans les zones de travaux, les milieux (berges) ne présentent pas de gîtes, cependant les berges arborescentes ont des caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce (source d'alimentation et axes de déplacement le long du fleuve Rhône et au niveau de l'île de Peyrieu). Le castor a été répertorié à plusieurs reprises sur l'île de Peyrieu, en amont et en aval des zones d'intervention, entre 2017 et 2023. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes, les travaux n'auront pas d'incidence sur ses déplacements. Les travaux qui se déroulent exclusivement avec du matériel flottant en période de jour, n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Alors que la recolonisation de l'espèce est marquée sur le Bas-Rhône, les traces de la loutre d'Europe restent encore rares sur le Haut-Rhône. Dans le secteur du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, l'espèce a fait l'objet de plusieurs observations d'empreintes en 2015 en rive gauche au PK 98.000 et également sur le lac de La Pierre en 2017. Au niveau du secteur, elle a été observée en 2020 en rive droite à proximité du PK 108.000. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge. Les sites de travaux ne présentent pas d'indices de présence de l'espèce. Les travaux se déroulant exclusivement avec du matériel flottant en période de jour ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus et au chapitre précédent, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non

Plusieurs sites concernent, soit des milieux terrestres de part et d'autre du Rhône, soit des milieux de type marais non connectés au Rhône, et en dehors des zones d'intervention. Les travaux qui se localisent en rive droite et gauche du Rhône n'ont pas d'incidence sur ces sites tant pour les milieux naturels que la faune et la flore inventoriés. Ces sites, au nombre de 6, ne sont pas présentés en détail et sont listés, ci-dessous :

Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes (APPB) :
N°020 : « Zone de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines ».

ZNIEFF de type 1 :
N°820031062 : « Mont Gela » ;
N°820031190 : « Marais des planches »
N°820030749 « Etang d'entre roche »
N°820031190 : « Marais du château de Tavollet »
ZNIEFF de type 2 :
N°820030677 « Bas Bugey ».

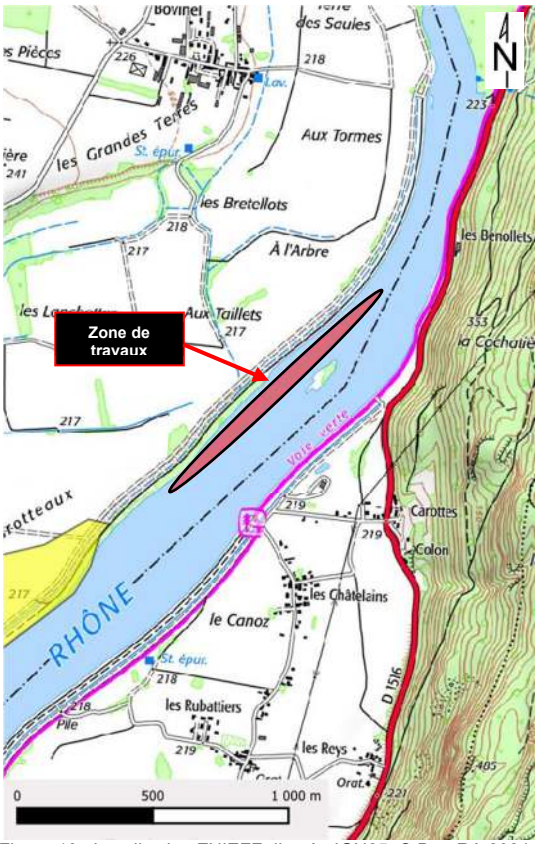

Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DataRA 2024

ZNIEFF de type I (zone jaune sur la carte)

« Ile des Brotteaux » - n°01240001

Cet inventaire couvre une surface de 28 ha. Sur le Rhône désormais profondément artificialisé, ce secteur est situé en bordure du fleuve, totalement endigué ici.

Il a été retenu pour sa flore typique des milieux alluviaux et des groupes végétaux liés à l'exondation.

Le Castor d'Europe est présent sur le site comme sur l'ensemble du Rhône.

Les travaux concernent le chenal navigable du Rhône, situé en dehors du périmètre du site. Ils n'ont donc pas d'incidence sur ce site.

.

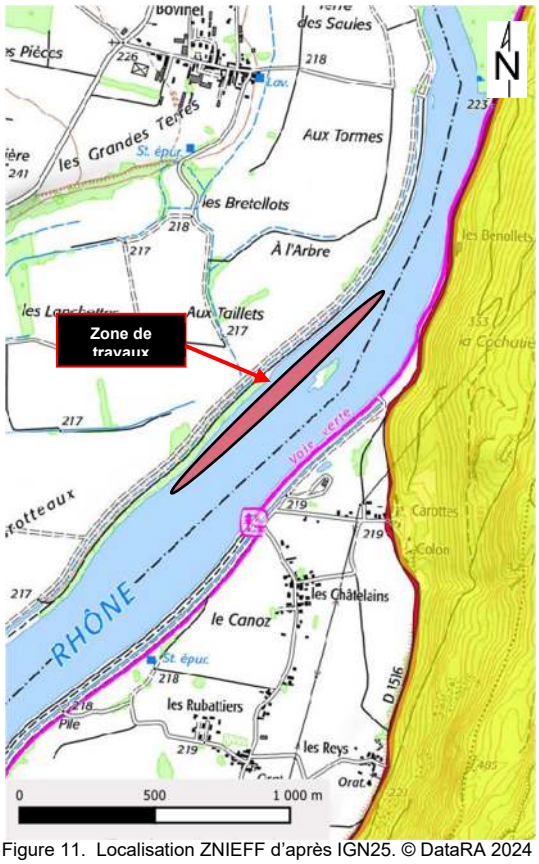

Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DataRA 2024

ZNIEFF de type I (zone jane sur la carte)

« Chaine du Mont Tournier et gorges de la Balme » - n°73010002.

Cet inventaire couvre une vaste surface de 1 636 ha. Cette zone regroupe les gorges de la Balme traversées par le Vieux-Rhône et la chaîne du mont Tournier.

Les milieux les plus remarquables de cet ensemble sont de grandes falaises calcaires où nichent des rapaces rupestres (Faucon pèlerin, Hibou grand-duc), des forêts de feuillus où fleurissent plusieurs plantes remarquables (Laîche poilue, Pyrole intermédiaire, …), ainsi que des pelouses sèches.

Les travaux concernent le chenal navigable du Rhône, situé en dehors du périmètre du site. Ils n'ont donc pas d'incidence sur ce site.

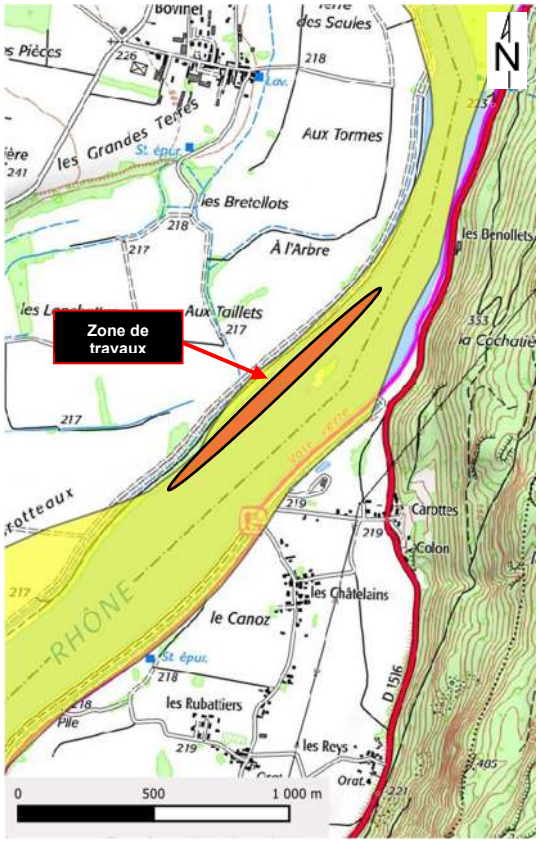

Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DataRA 2024

ZNIEFF de type II (zone jaune sur la carte)

« Haut-Rhône à l'aval du barrage de Seyssel » - n°820030955

Ce vaste espace de 3 128 ha concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales. Ce tronçon est circonscrit au lit majeur du fleuve.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction). Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Dans ce contexte, le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable. IL joue sur cette partie de son cours un rôle important de zone de stationnement et de dortoir pour l'avifaune migratrice, de zone d'alimentation ou liée à la reproduction des espèces (Ombre commun, Harle bièvre, Crapaud Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe, ...).

Les travaux situés en rive droite du Rhône sont inclus dans la ZNIEFF. Toutefois, ils n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du fleuve liée aux milieux alluviaux qui s'observent tout au long de la vallée.

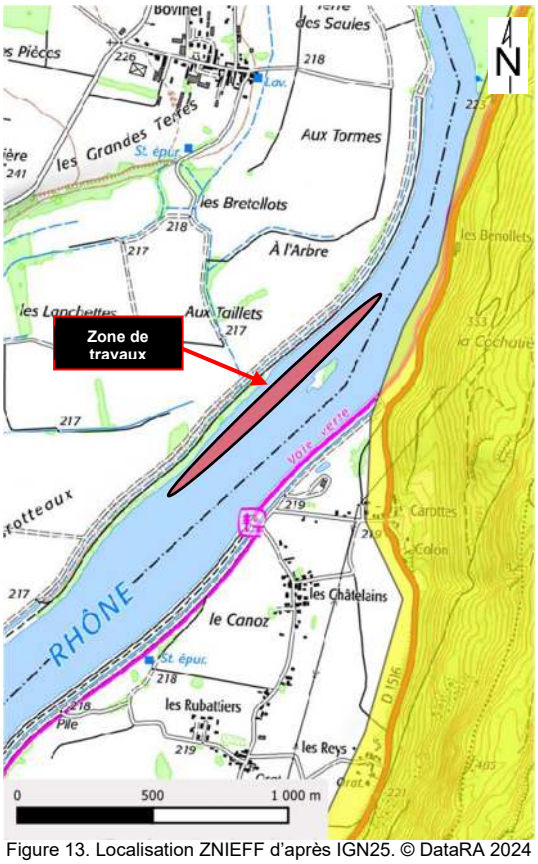

Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DataRA 2024

ZNIEFF de type II (zone orange sur la carte)

« Chaînon du Mont Tournier » - n°820000382

Cet inventaire, d'une surface de 4 811 ha, concerne le relief du Mont Tournier, très boisé mais présentant néanmoins des habitats rocheux typiques.

Il s'agit d'un site présentant une richesse floristique et faunistique importante. Il remplit également une fonction évidente de corridor écologique.

Ce zonage de type 2 traduit l'importance des liens fonctionnels existant entre les ZNIEFF de type 1.

De plus, il illustre particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales.

Les travaux concernent le chenal navigable du Rhône, ils ne sont pas de nature à modifier la fonctionnalité écologique du site et n'ont donc pas d'incidence sur ce site.

Figure 14. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR. © Google Earth 2013

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence, à proximité, de la zone à enjeux forts : « Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon ».

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

La nature grossière des matériaux n'est pas de nature à avoir d'incidence sur la qualité des eaux au-delà de quelques dizaines de mètre.

Dans le cas de l'intervention, les remises en suspension très limitée sur les sites d'intervention (dragage et restitution) permettent de s'assurer de l'absence d'incidence des travaux sur le Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon.

Dans ces conditions, les travaux ne sont pas soumis aux dates d'intervention liées à ces zones à enjeux forts.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, reporte les zones humides à proximité de la zone d'intervention. Il s'agit principalement des bords du Rhône en rive droite.

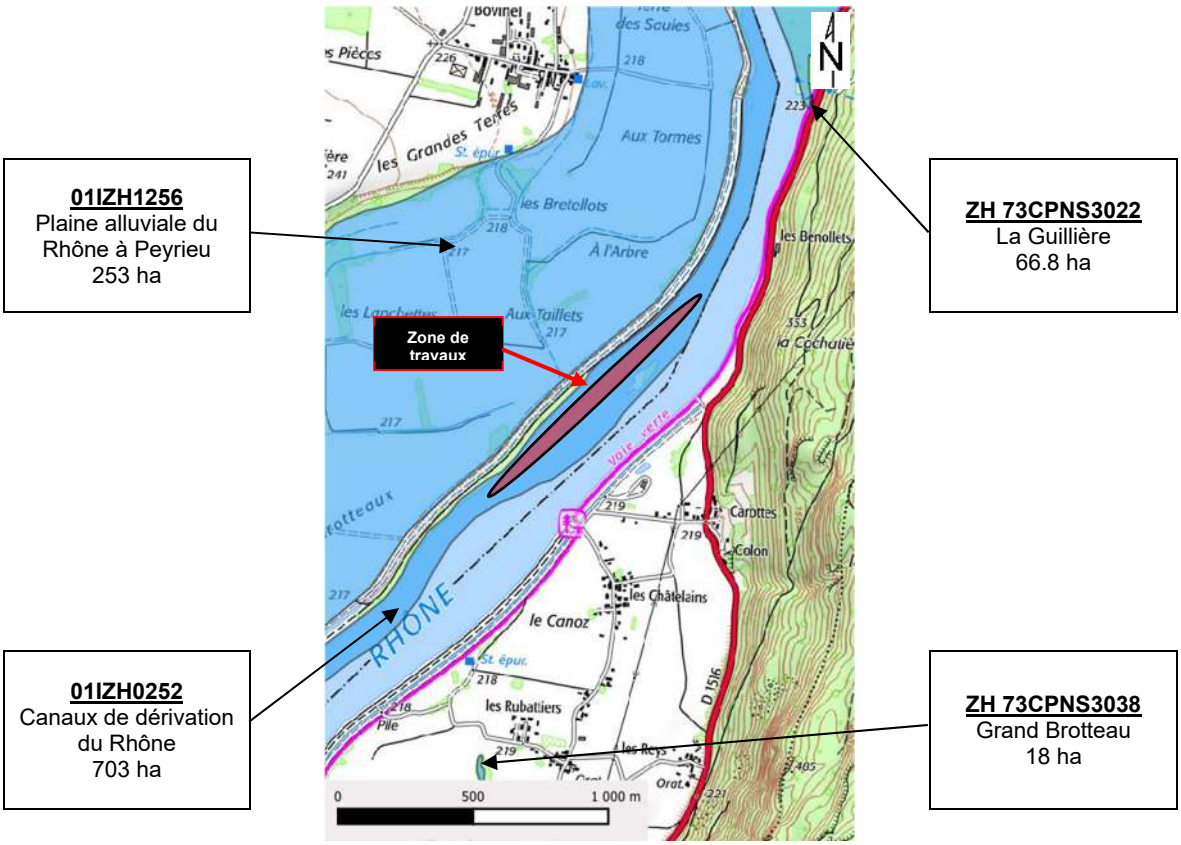

Figure 15. Localisation des zones humides. © DatARA 2024

Les travaux d'enlèvement et de restitution des matériaux dans le chenal navigable de Peyrieu en rive droite du fleuve, sont situés dans le grand ensemble « Canaux de dérivation du Rhône » n°01IZH0252.

Les travaux de dragage qui consistent à déplacer des sédiments au sein du fleuve, ne modifient pas les milieux humides de bordure et n'ont pas d'incidence sur leurs interactions avec le fleuve. Les travaux sur le fleuve n'ont pas d'incidence sur les zones humides.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : **oui** **non** ☒

Patrimoine naturel : **oui** ☒ **non**

Désignation : Patrimoine naturel de Trémurs
Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire de Murs et Gélignieux
Arrêté préfectoral DUP : AP n°000136 du 1 septembre 1995 – Préfecture de l'Ain (01)
Volumes prélevés 2021 : 27 128 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 3 km ☒ A proximité Dedans

Autres enjeux économiques :
Les enjeux économiques sont, ici, principalement liés à la navigation avec dans la zone d'étude le chenal de navigation qui permet de relier le port de Murs-et-Gélignieux (à l'aval) et les aménagements de Belley et Chautagne (à l'amont) et par ce biais accéder au canal de Savières (accès au lac du Bourget).

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de… km A proximité ☒ Sur le site

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, pêche, …).

Le Rhône, en aval de la zone d'intervention, présente une zone nautique entre le PK 103.600 (en face de la commune de Murs-et-Gélignieux) et le PK 108.750 (6 000 m en aval de la zone d'entretien du chenal navigable et 4000 m en aval de la zone de restitution).

Cette zone nautique est dédiée à la pratique du ski nautique entre les PK 103.600 et 108.500. A l'amont du PK 108.500, le plan d'eau du Rhône, sur une longueur de 250 m, est autorisé pour la pratique des véhicules nautiques à moteur (VNM).

Dans le secteur, il est aussi noté la présence, à plus de 6 km en aval du site de restitution, de la base de loisirs de Murs-et-Gélignieux, sur le plan d'eau du Cuchet, en rive gauche du canal de dérivation et du port de plaisance de Gélignieux, en rive droite du canal de dérivation.

Baignade autorisée : oui ☒ non

Désignation : Plage de la base de loisirs de Cuchet
Commune : MURS-ET-GELIGNEUX
Localisation : Plan d'eau de Cuchet en rive gauche du canal de dérivation du Rhône.
Distance des travaux : A plus de 6 km ☒ A proximité Dedans

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☒ non

Désignation : Digue retenue rive droite
Classe : A B ☒
Localisation : A proximité de l'emprise de dragage.

Désignation : Digue retenue rive gauche
Classe : A B ☒
Localisation : A proximité de l'emprise de dragage.

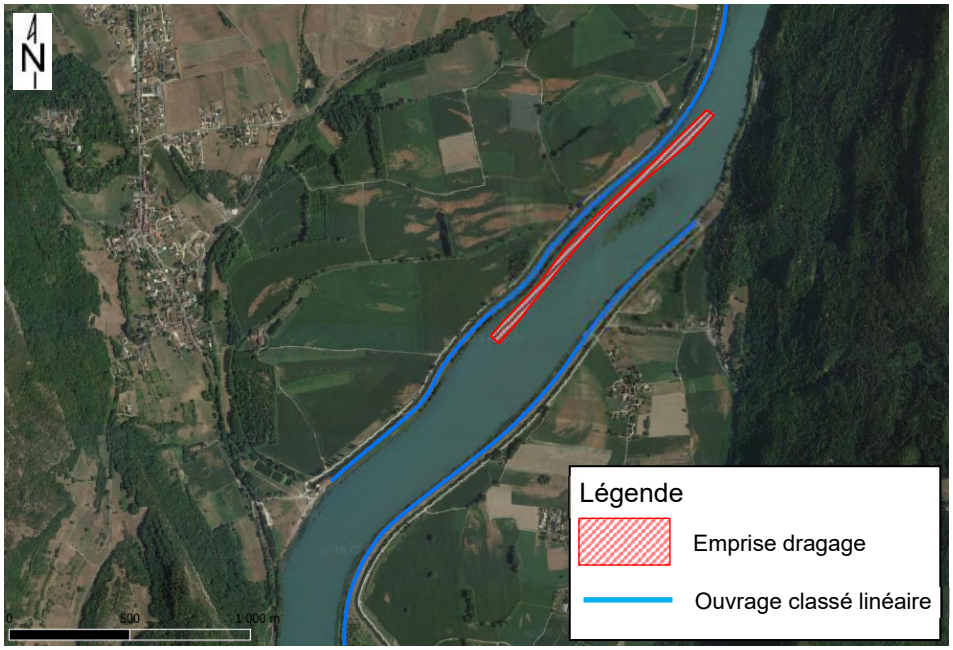

Figure 16. Ouvrages classés à proximité des travaux (CNR 2025)

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique ou environnemental n'est susceptible de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont, donc, envisageables toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Dragage chenal navigable

L'analyse des risques sureté de ce type d'opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques concernent principalement les usages de l'eau liés à la navigation. Ce dragage a pour objectif de rétablir les cotes du fond du chenal de navigation dans l'aire d'étude pour assurer la continuité de la voie d'eau et de disposer du mouillage garanti. L'incidence des dragages est donc très positive pour la sécurité des navigants et la navigation. Cette intervention d'entretien du chenal devra être réalisée de manière préférentielle en dehors des périodes de navigation en raison des contraintes locales fortes dans cette portion de fleuve.

Au niveau des enjeux locaux, il est noté la présence du patrimoine naturel de Trémurs en aval rive droite. Les travaux réalisés à plus de 3 km en amont du périmètre de protection éloigné n'ont pas d'incidence sur ce patrimoine naturel.

Les autres utilisations du fleuve, concernent des prélèvements d'eau à vocation agricole ou à vocation d'eau potable industrielle. Les prélèvements en rive droite sont en amont de la zone de dragage ou éloignés du chenal de navigation. Le prélèvement identifié dans la plaine alluviale en rive gauche au droit de la zone de dragage est situé à plus de 180 m au-delà du contre-canal. Aucune incidence des travaux au niveau du chenal n'est envisagée sur la qualité des eaux de ce site.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent sur les berges du fleuve, les travaux fluviaux n'ont pas d'incidence notable sur ces activités.

La pratique des sports sur le fleuve tels que le canoë et le kayak pourront être pratiquées et les professionnels de la région (notamment les loueurs et clubs de sport) seront informés de la présence du chantier pour permettre la transmission des informations de sécurité aux pratiquants.

Les travaux sont localisés en dehors de la zone nautique pour la pratique du ski nautique et des véhicules nautiques à moteurs. La phase d'installation de chantier qui consistera à transférer le matériel entre la zone de montage en aval et le site d'intervention en amont est assimilée à la navigation habituelle sur le fleuve et n'aura pas d'incidence particulière sur la pratique des sports nautiques.

Les autres phases d'installation de chantier comprennent, une amenée et un repli du matériel par voie terrestre sur des voiries publiques ou des pistes d'exploitation en rive droite du fleuve en retenue en aval de la zone de chantier et à des installations de confort pour les intervenants à proximité de la station de relevage de Peyrieu, sur une plateforme empierrée en rive droite du Rhône au PK 108.800 (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes...). Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

Incidences environnementales

Les travaux entrainent principalement un remaniement des fonds du chenal avec un intérêt environnemental limité (fonds très homogènes composés de matériaux très grossiers, profondeurs importantes, absence de végétation aquatique macrophytique…).

L'intervention est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet avec une restitution des matériaux grossiers dans des fosses du fleuve à proximité. Les travaux d'entretien sont strictement limités au chenal et concernent uniquement les habitats aquatiques et aucun enjeu environnemental significatif n'est recensé dans ce secteur.

La localisation du site dans des sites d'intérêt communautaire (« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » - ZPS et ZSC) a justifié la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire susceptibles de fréquenter le site dans le cadre de leur cycle biologique. Cette évaluation d'incidence a permis de préciser que les travaux n'avaient pas d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire et notamment l'ensemble de l'avifaune qui fréquente ce secteur du fleuve.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt susceptible d'être présente au niveau du site d'étude (brochet, blennie fluviatile, blageon, bouvière, chabot, lamproie de Planer, truite fario et toxostome).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor et la loutre.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est très faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux grossiers sur une zone soumise à la navigation). La remise en suspension de sédiments très limités en surface de par la nature des matériaux extraits peut entrainer une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat de la restitution mais très rapidement les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité. Ces milieux seront facilement recolonisés par une faune benthique ubiquiste en provenance des milieux proches et de la dérive du Rhône (ensemble des organismes et des débris emportés par le courant).

- **Les opérations de dragage du chenal navigable de Peyrieu entre le PK 111.100 et 100.900 ainsi que la restitution des matériaux dans des fosses du chenal à proximité de la zone de dragage, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des contrôles de turbidité afin de garantir la limitation du taux de matières en suspension à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.3 et points rouges sur la figure 6).

Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012) (cf. points bleus sur la figure 6).